

CCAS DE SAINT-HERBLAIN

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 FEVRIER 2025

Cadre règlementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions. Les dispositions de cet article s'appliquent également aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, tel que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain.

La loi NOTRe du 7 août 2015, est venue apporter des modifications tant sur la forme que sur le contenu et dorénavant le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un vote dans les deux mois précédant le vote du budget par l'organe délibérant. Celui-ci doit, depuis 2016, être complété par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) afin de déterminer son activité globale pour l'année à venir tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Le vote du budget 2025 du CCAS aura lieu lors de la séance du Conseil d'Administration du 03 avril prochain.

Eléments de contexte

Le CCAS est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du CCAS d'autant plus que sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale et seniors de la ville.

En effet, le CCAS (budget principal et budget annexe de l'accueil de jour) est financièrement lié à la Ville puisque la subvention représente 67.23 % de ses ressources. L'évolution des finances de la Ville a donc un impact sur celle du CCAS.

Dans le cadre de ce ROB 2025 du CCAS, il est important de préciser que nous sommes face à un contexte national incertain qui a conduit à l'absence d'un budget stable pour la France en 2025 ayant des effets également sur les finances locales et faisant peser une incertitude sur nos politiques publiques.

Les orientations 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle convention entre la Ville et le CCAS, adoptée en instances en octobre 2023, est déclinée de façon opérationnelle sur les volets administratifs, financiers et la gestion du personnel relevant dorénavant du CCAS.

Au regard du contexte, les besoins des publics en vulnérabilité et en fragilité continuent de croître. Le CCAS souhaite poursuivre ses actions visant à lutter contre le non-recours en allant au plus près des habitants, que ce soit pour le service action sociale et pour le service seniors. L'analyse des besoins sociaux qui avait été conduite en 2021 avait permis ensuite la refonte du règlement des aides facultatives depuis 2023.

Le premier axe 2025 portera sur la mise à jour de cette analyse des besoins sociaux pour identifier les évolutions, les besoins insuffisamment couverts ou nouveaux. En effet, le contexte international et national mouvant continue d'avoir des répercussions auprès de l'ensemble des ménages, notamment sur leur pouvoir d'achat, et particulièrement ceux en fragilité et précarité. Par ailleurs le contexte budgétaire contraint impacte les orientations des institutions qui peuvent se traduire par une suspension ou une diminution de certaines aides.

Un second axe portera sur la poursuite de la mise en œuvre des interventions en directions des seniors, notamment les personnes en perte d'autonomie visant leur maintien à domicile mais également des actions de prévention. En 2024, le CCAS a étoffé le nombre d'agents au sein du service seniors au regard du nombre croissant de personnes en perte d'autonomie ayant besoin d'un accompagnement. Par ailleurs dans le cadre de la démarche Ville Amie des Aînés, le plan d'actions va continuer à être déployé avec entre autre la poursuite du plan mobilité seniors.

Les orientations 2025 du Centre communal d'action sociale seront tournées notamment vers :

Concernant l'Action sociale

- ✓ Poursuivre l'accès aux droits et lutter contre le non recours. Le CCAS est un lieu de référence et de proximité pour les herblinois rencontrant des difficultés sociales. Des actions ciblées sur l'accès aux droits seront de nouveau portées, par les travailleurs sociaux du pôle social en lien avec les partenaires du territoire. Ainsi une nouvelle édition du forum sur l'accès aux droits sera proposée en 2025.
- ✓ Poursuivre les actions « d'aller vers » en proximité à travers des actions collectives et les permanences sociales hebdomadaires dans les trois quartiers. Ces permanences seront également proposées au sein du quatrième quartier centre, pôle de service public qui ouvrira courant 2025.

- ✓ Soutenir les herblinois par la mise en œuvre du règlement des aides facultatives :
 - Les aides apportées aux ménages en fragilité
 - Le micro-crédit et la micro-épargne
 - Les aides à la pratique sportive et culturelle
 - L'offre des paniers solidaires
 - La communication sur les aides/partenariats existants auprès des herblinois.
- ✓ Continuer les accompagnements sociaux et budgétaires à travers plusieurs outils : le micro-crédit bancaire qui sera étendu à 8 000€ et la micro-épargne.
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des ménages pour le logement et le relogement. Le pôle logement accompagne plus de 450 ménages dans leur demande de logement à travers le contingent de la ville. Par ailleurs, les travailleurs sociaux du service action sociale vont renforcer leur proposition d'accompagnement auprès des ménages en matière de prévention des expulsions. Par ailleurs, dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale du Grand Bellevue, l'équipe, en collaboration étroite avec les bailleurs, poursuivra les relogements de la Bernardière (sur les 46 ménages de la Bernardière au total, 38 sont déjà relogés).
- ✓ Poursuivre les coopérations avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental ; CAF ; Nantes Métropole) et associatifs.

Concernant les seniors

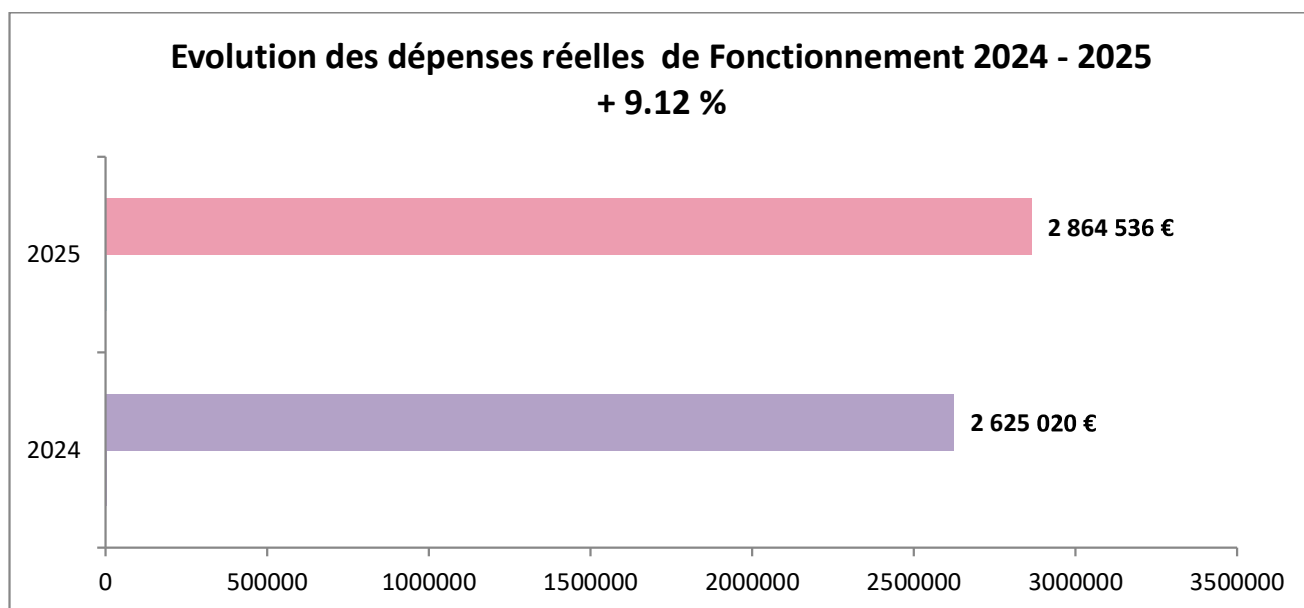
- ✓ Poursuivre le développement des services de soutien à domicile : portage de repas, téléassistance ; soins infirmiers ; centre local d'information et de coordination en gérontologie et l'offre de soutien en direction des aidants.
 - Des projets spécifiques seront menés en 2025 :
 - ✓ Le déménagement de l'accueil de jour aux grands bois ce qui va permettre de revoir l'organisation de ce service (réflexion sur une 5^{ème} journée d'ouverture)
 - ✓ Le projet de réforme nationale des services autonomie à domicile qui concerne le SSIAD sera présenté en instance du CCAS
- ✓ Maintenir les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées particulièrement celles en perte d'autonomie à travers les animations ainsi que la veille sociale assurée auprès des herblinois du registre des personnes isolées.
- ✓ Continuer le déploiement du plan d'actions Ville Amie des Aînés visant à prendre en compte les besoins des seniors dans l'ensemble des politiques publiques municipales. Ainsi les services vont poursuivre la déclinaison de ce plan d'actions :
 - La poursuite du travail sur l'adaptation de l'habitat pour les seniors, en lien avec les partenaires dans plusieurs quartiers (ex le projet de 35 logements sociaux seniors secteur Bellevue).
 - L'extension à l'ensemble des quartiers du projet lié à l'accompagnement à la mobilité des seniors en perte d'autonomie.
 - Le développement des actions de prévention et de soutien des aidants.
 - La poursuite des animations seniors sur les quartiers et les séjours seniors.

Il est important de préciser que les actions développées par le CCAS ne couvrent pas l'ensemble des dépenses sociales portées à l'échelle communale. En effet, d'autres dépenses à vocation sociale sont directement prises en charge sur le budget de la Ville. Ainsi, il est prévu en 2025 un budget prévisionnel de la Ville de 374 000 € afin de soutenir les associations œuvrant dans le secteur social et personnes âgées (40 associations).

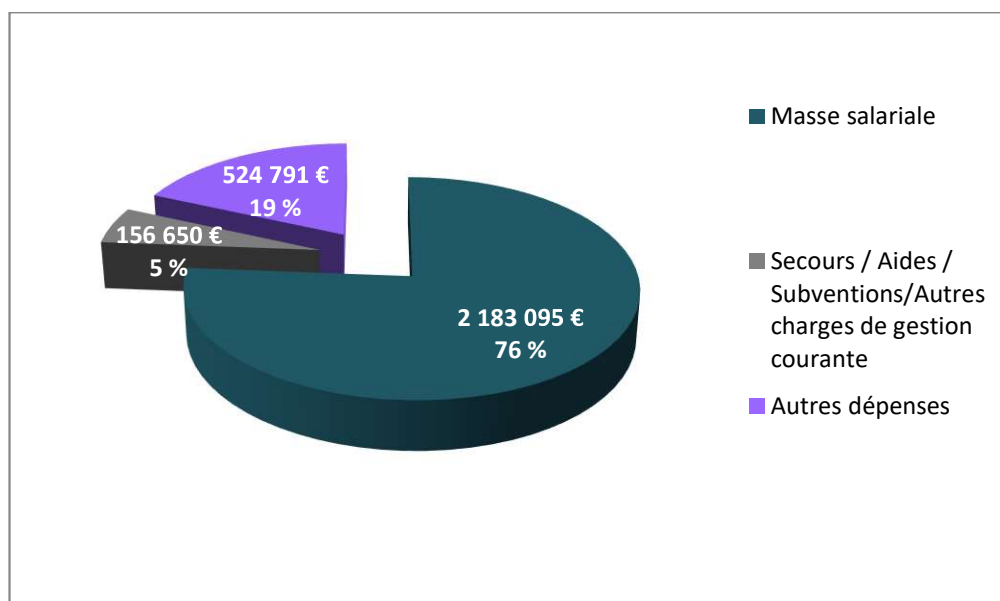
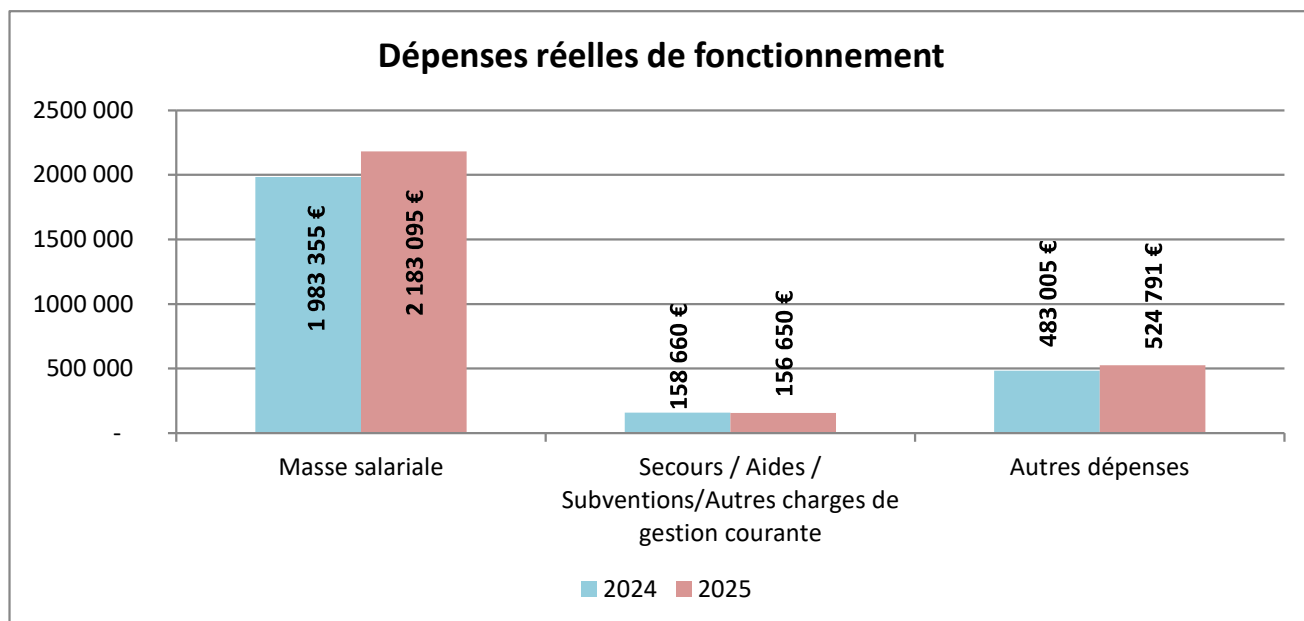
Les évolutions budgétaires et prévisions pour 2025

BUDGET PRINCIPAL CCAS

Les dépenses réelles de Fonctionnement



Au vu des dépenses et projets envisagés pour 2025, le budget prévisionnel principal du CCAS est en hausse de 239 516 € (+ 9.12 %) et se décompose comme suit :



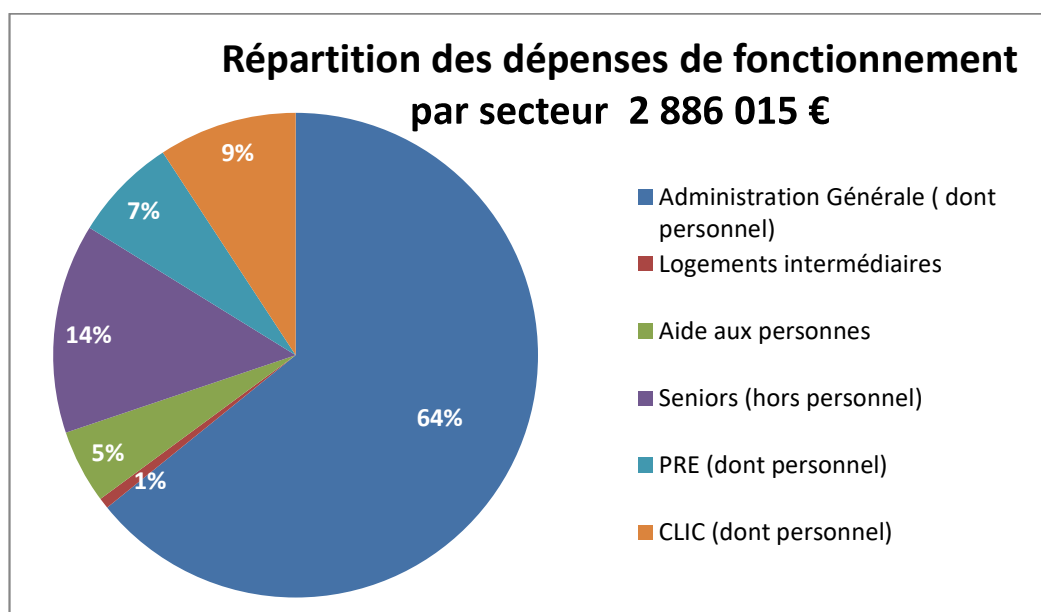
➤ La masse salariale est importante puisqu'elle correspond à 76.21 % du budget réel de fonctionnement soit 34.98 ETP (*hors personnels des budgets annexes du SSIAD et de l'accueil de jour*)

Action sociale, seniors et cellule de gestion : 27.63 ETP ; CLIC : 4.10 ETP ; Programme de Réussite Educative : 3.25 ETP.

L'augmentation de la masse salariale : + 199 740 € (+10.07 %) entre 2024 et 2025 s'explique notamment par la prise en charge totale des fluctuants suite à la convention passée entre la ville et le CCAS et l'évolution du GVT et des avantages sociaux (titres restaurant, assurance personnel, prévoyance et mutuelle).

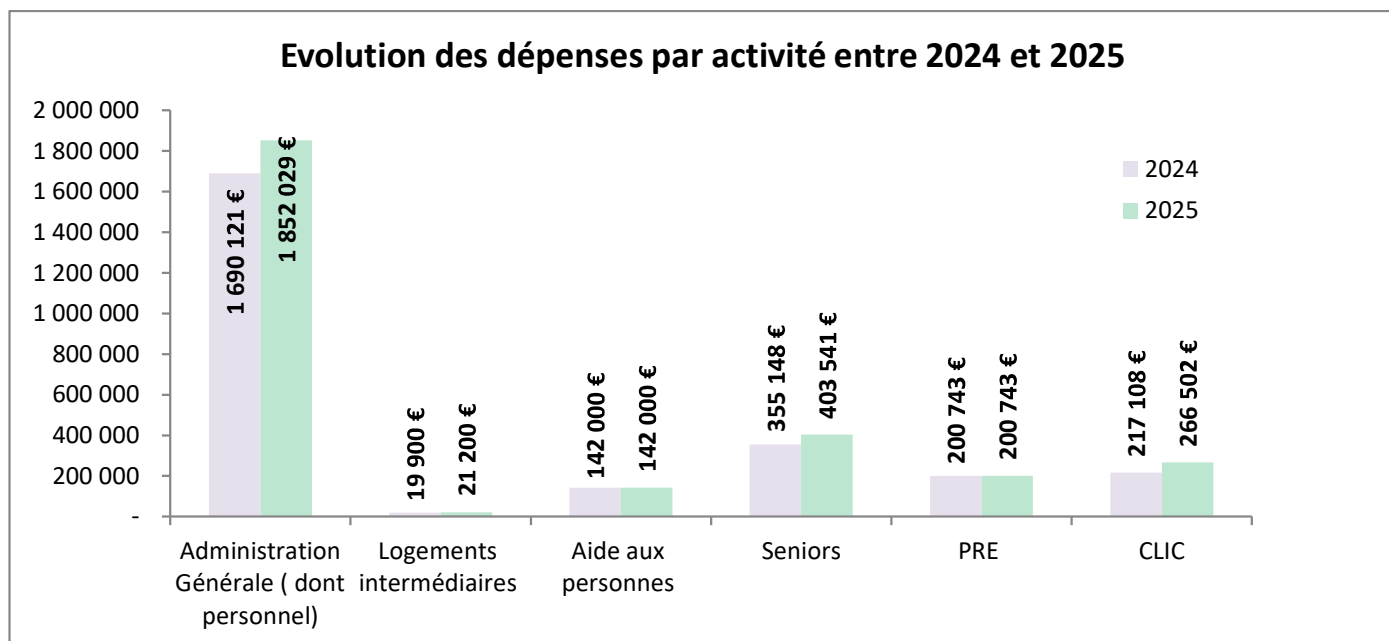
➤ Les secours et aides sont stables entre 2024 et 2025 (142 000 €). La subvention pour l'AFEV sur le budget du PRE sera stable ainsi que les autres charges de gestion courante (bonification micro-épargne, cotisation MDPH).

➤ Les autres dépenses (alimentation, petites fournitures, maintenance informatique, formation...) évolueront de + 41 786 € (+8.65%) entre 2024 et 2025. Cette augmentation est liée essentiellement au nouveau prestataire Ansamble pour la fourniture des repas.



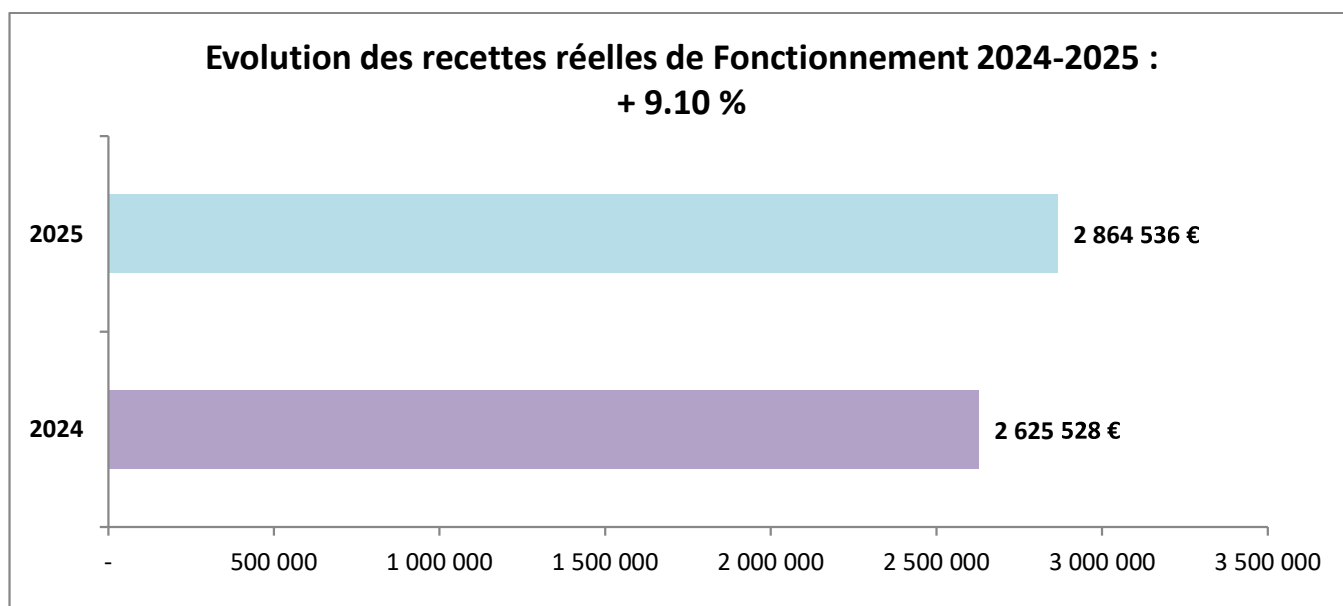
Les dépenses de personnel sont toutes intégrées dans « l'administration générale » excepté pour le programme de réussite éducative et le CLIC. Cette répartition comprend également les opérations d'ordres dites « non budgétaires ».

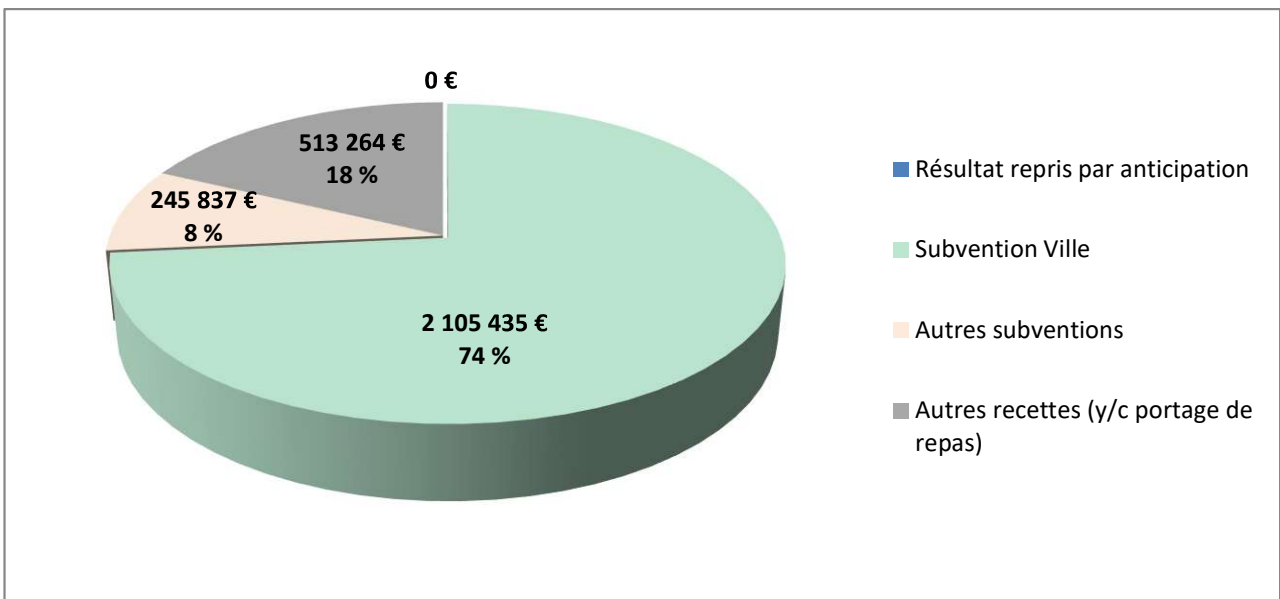
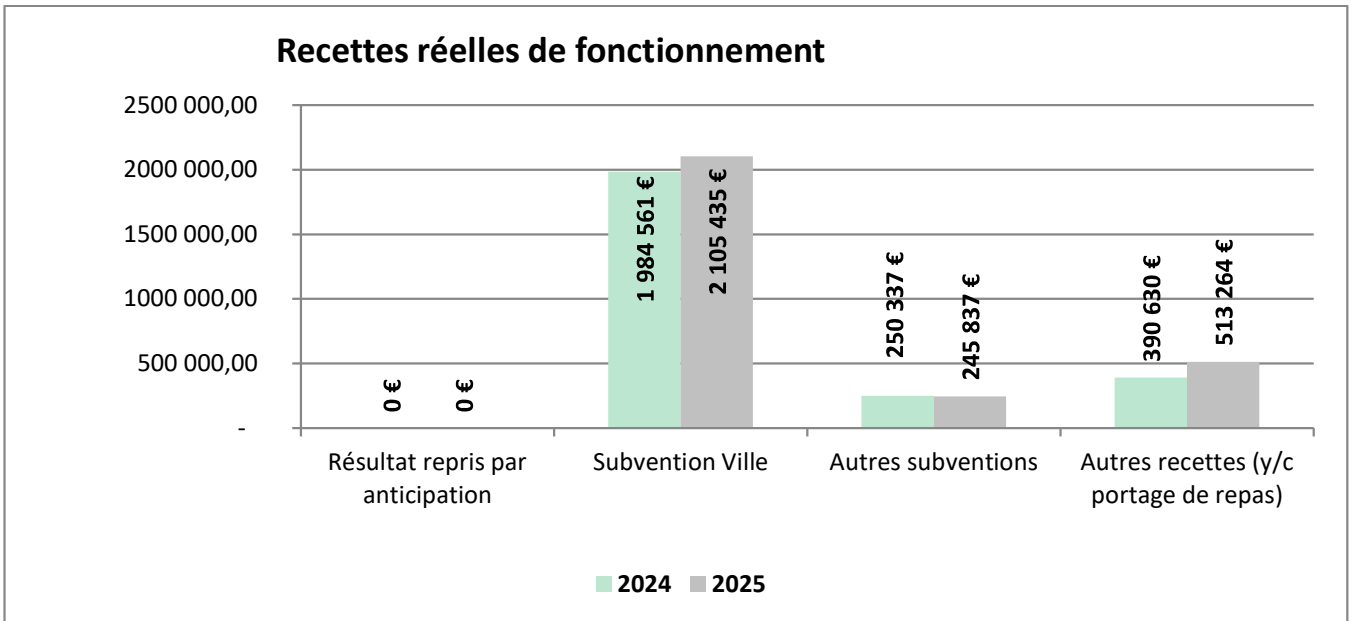
L'évolution des dépenses par secteur entre 2024 et 2025



Ces évolutions entre 2024 et 2025 seront ensuite détaillées par secteur. Les augmentations liées à la masse salariale, sont identifiées sur les secteurs administration générale, CLIC et PRE.

Les recettes réelles de Fonctionnement

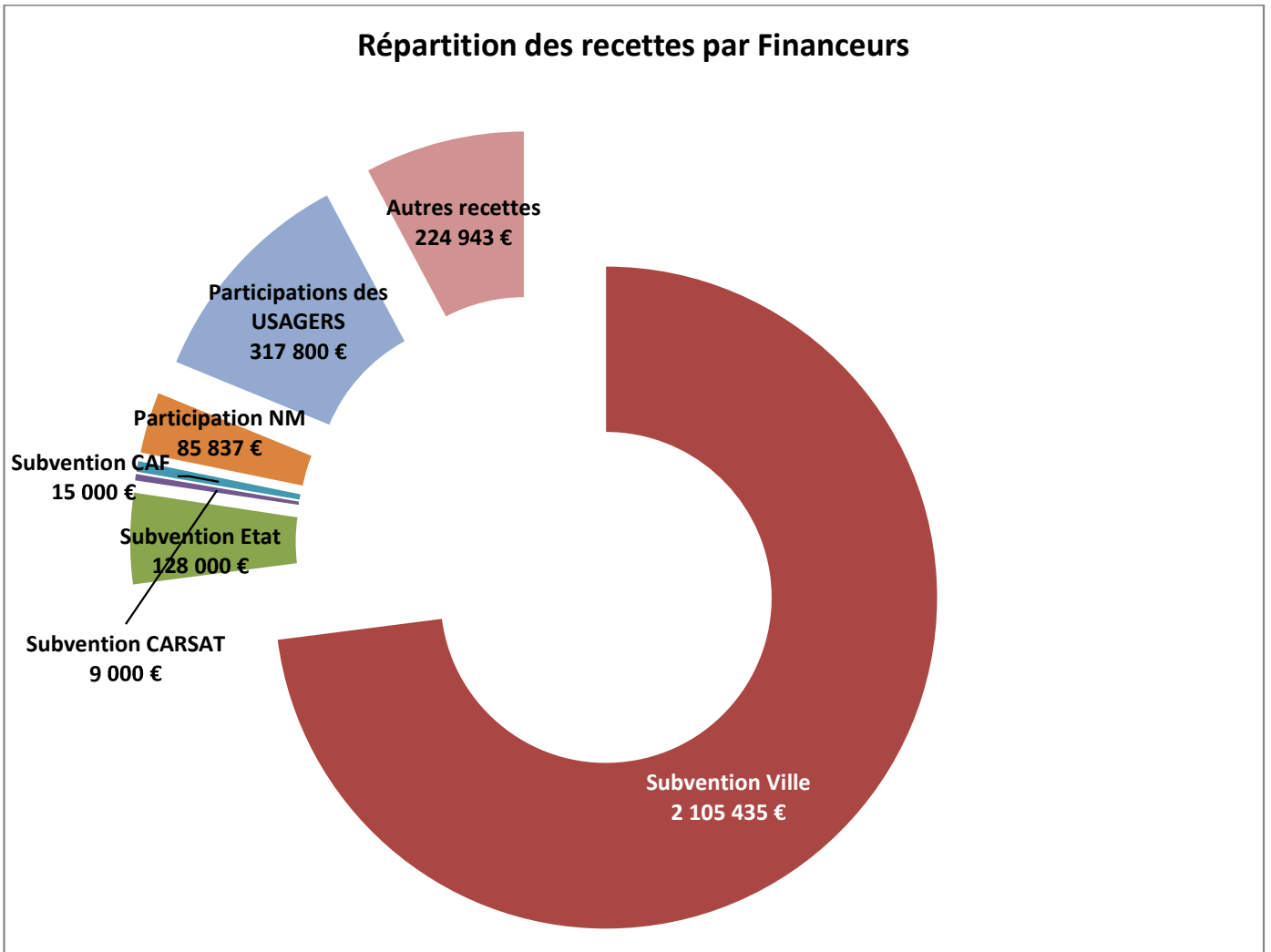




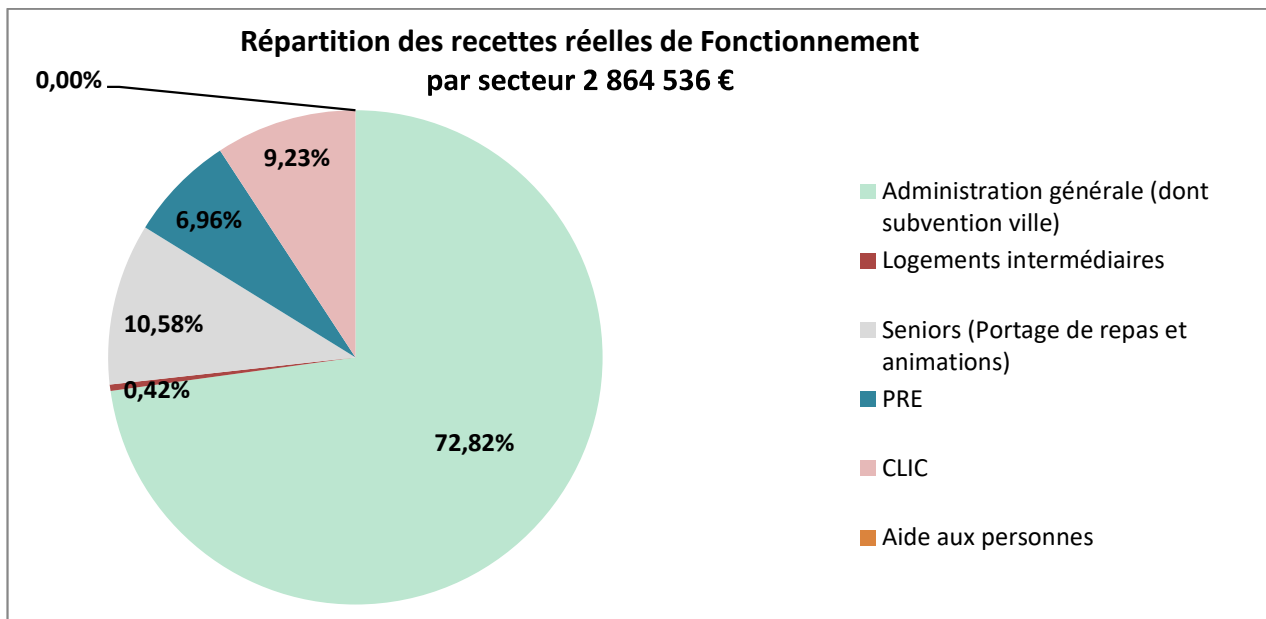
Les recettes entre 2024 et 2025 seront en augmentation de 239 007 € (+9.10%) et correspondent aux mouvements suivants :

- L'augmentation de la subvention de la ville de 120 874 € se justifie par l'augmentation des frais de personnels liés notamment à la mise en place des avantages sociaux (titres restaurants, participation prévoyance et mutuelle, ...).
- Pour 2025, les subventions de Nantes Métropole et l'Etat pour le PRE seront stables et celles de la CARSAT et Indre pour le CLIC seront en légère diminution.

- Autres recettes :
 - La participation des usagers pour la restauration à domicile sera réajustée au regard du réalisé 2024.
 - Pour les autres recettes, une prévision à la hausse est envisagée de + 122 634€ soit + 31.39 % et s'explique d'une part par la refacturation du personnel CCAS mis à disposition pour la Ville et des refacturations du personnel au budget du CLIC, du SSIAD et de l'Accueil de Jour.



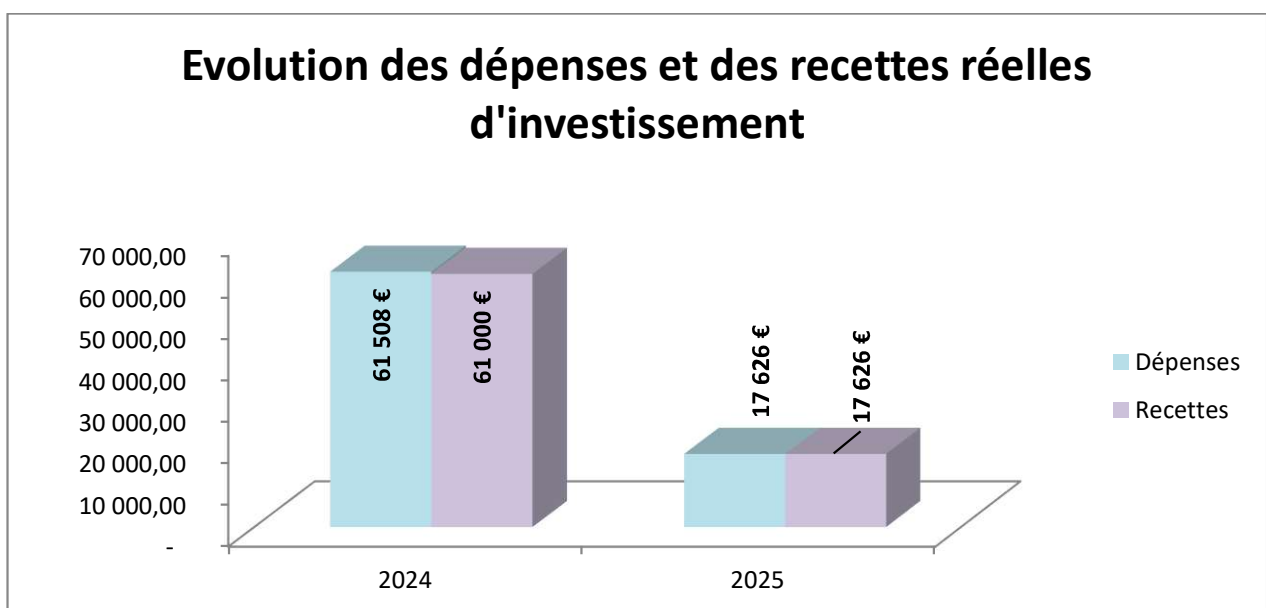
Prévisions des recettes réelles de fonctionnement 2025 par secteur



Il est important de rappeler que la ville verse une subvention totale de 2 105 435 € répartie entre le budget principal du CCAS pour 1 915 954 €, le PRE à hauteur de 57 243 € et pour le CLIC à hauteur de 132 238 €.

S'agissant du budget principal du CCAS, la subvention n'est pas affectée aux différentes missions du CCAS mais vient équilibrer l'ensemble des dépenses portées par ce dernier.

Les dépenses et recettes réelles d'investissement

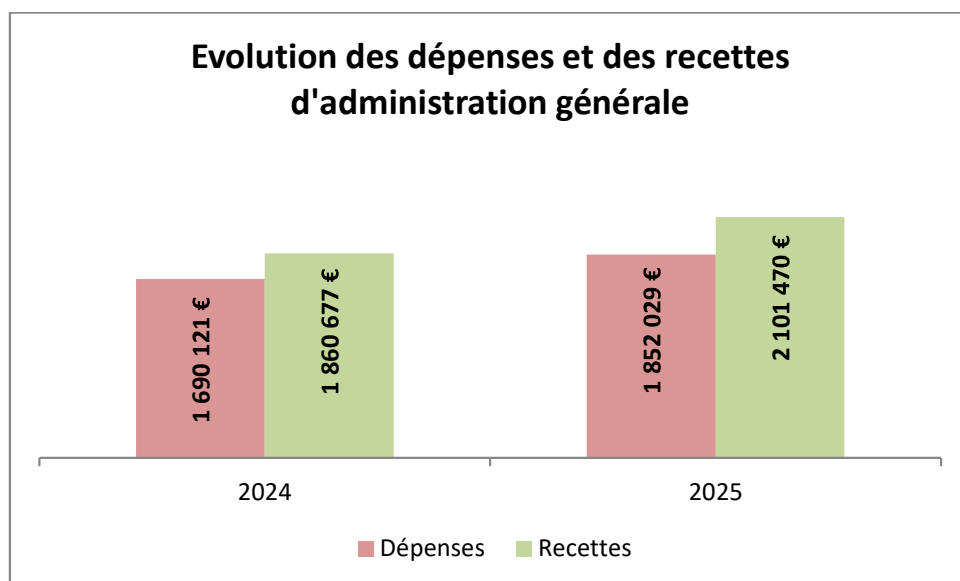


Pour les dépenses d'investissement le montant 2024 était de 61 508 € et sera pour 2025 de 17 626 €. (-43 882 €). Cette diminution concerne les deux acquisitions de véhicules pour le CLIC en 2024. Il n'est pas prévu de nouvelle acquisition de véhicule en 2025 mais il est à noter que dans le cadre du projet mobilité seniors, un second vélo triporteur sera acquis pour déployer les actions menées par le service.

Pour les recettes d'investissement, le montant 2024 était de 61 000 € et sera pour 2025 de 17 626 €. Cette diminution est associée à la subvention exceptionnelle de la ville perçue en 2024 pour l'acquisition des deux véhicules. Les autres recettes concernent les dépôts et cautionnements ainsi qu'une provision dans le cadre du micro-crédit.

Présentation par secteur de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes 2024-2025

Administration générale



+ 9.58 % en dépenses

+ 12.94 % en recettes

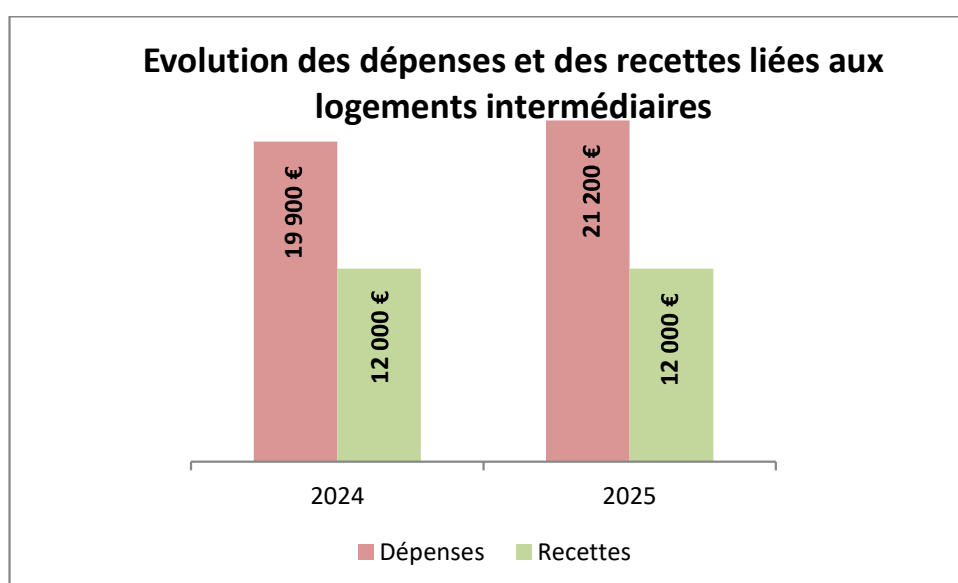
L'administration générale comprend notamment :

- Les frais de personnel
- Les cotisations versées (ex : Ville Amie des Aînés)
- Documentation générale et technique
- Versements à des organismes de formation
- Honoraires
- Frais divers (alimentation, petites fournitures...)
- Analyse de la pratique

Evolution envisagée pour 2025 :

- Augmentation de la masse salariale au vu de la prise en charge de l'ensemble des fluctuants, de l'évolution des avantages sociaux et des évolutions liées au GVT.
- Toutes les dépenses liées à l'acquisition de logiciels informatiques (formation, déploiement, maintenance et abonnements) seront prises en charge sur le budget du CCAS suite à l'application de la convention Ville/CCAS.
- La bonification micro-épargne sera réajustée en 2025 avec une prévision de 5 livrets par an pour 250 € maximum par livret au regard du nombre de dossiers 2024 déposés.
- Poursuite de la prestation de reliure des registres des délibérations du CCAS par une entreprise compétente.
- La subvention de la ville augmentera en 2025 suite à l'application de la convention ville/CCAS effective depuis le 1^{er} janvier 2024. En effet, la prise en compte au réel de l'ensemble des dépenses aussi bien les dépenses de personnel que les charges courantes,

Action sociale

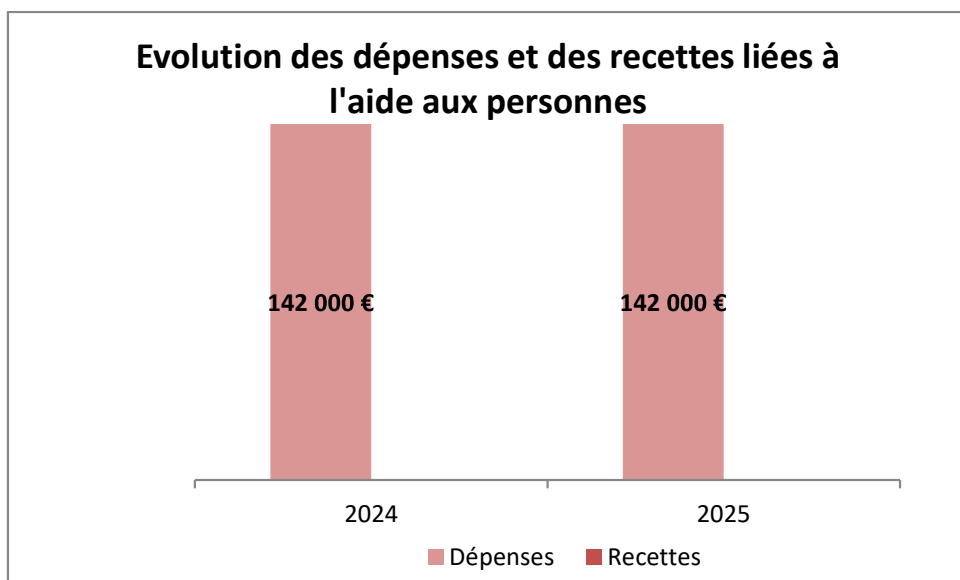


+ 6.53 % en dépenses et stabilité en recettes

Le CCAS gère un parc de 9 logements intermédiaires (dont 1 logement sinistre) pour des herblinois ayant besoin d'un tremplin sur une période moyenne de 18 mois et un accompagnement social renforcé pour accéder ensuite à un logement social autonome.

Une augmentation des dépenses liées à l'entretien et la réparation des biens mobiliers (électroménagers) et le recours à une prestation pour le montage des mobiliers acquis sont à prévoir pour 2025.

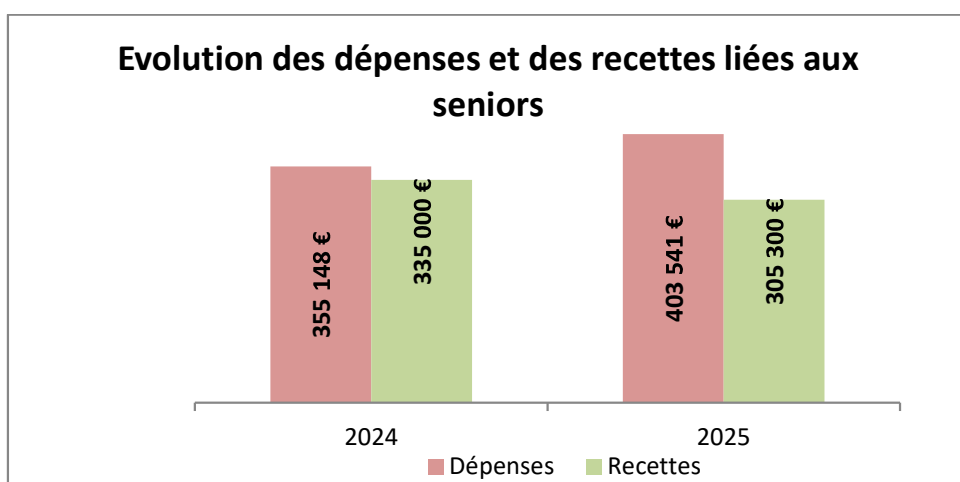
Pour ce qui concerne les recettes, une stabilité est envisagée.



**Stabilité en dépenses
et pas de recettes**

Depuis la mise en place du nouveau règlement des aides facultatives en 2023 et les barèmes/montants d'aide réévalués à la hausse, le budget prévisionnel 2024 et 2025 se stabilise.

Séniors (Portage de repas et animations)



**+ 13.63 % en dépenses
-8.87 % en recettes**

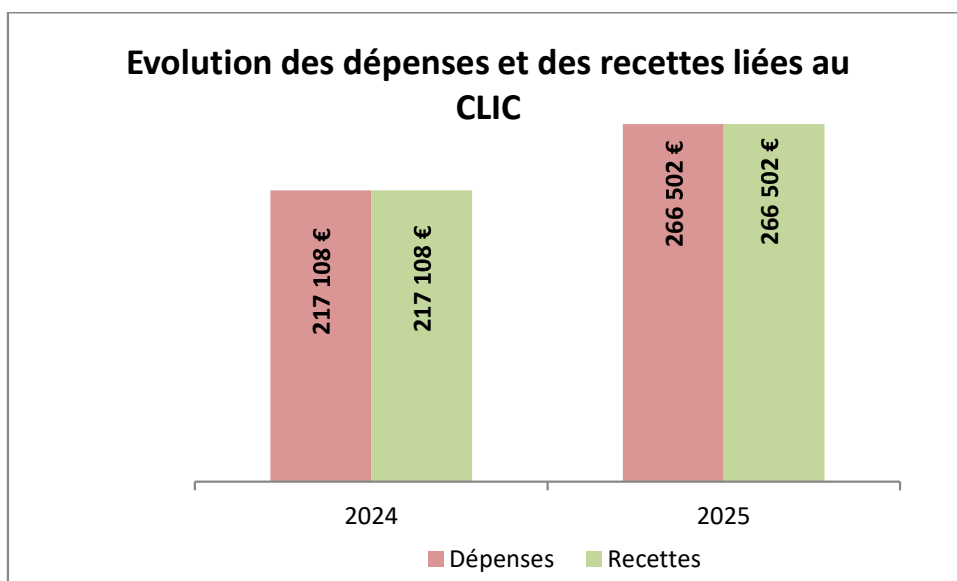
Sur le budget principal du CCAS, les principales dépenses et recettes liées aux seniors couvrent :

- Hors frais de personnel, les charges liées au portage de repas à domicile s'élèvent à 272 991 € (location de véhicules 30 000 € ; 228 091 € pour le marché confection des repas avec le prestataire Ansamble; pain 6 000 €...)
- Les après-midis cabaret (63 100 €) : une augmentation de 9 000 € par rapport à 2024.
- Les colis de fin d'année (3 500 €)
- Les animations séniors pour les personnes en perte d'autonomie, les après-midis champêtres, mois bleu... (30 000 €)
- En recettes, la participation des usagers au portage des repas (280 000 €) et les séjours seniors (5 000 €).

Évolutions 2025 :

- Reconduction des deux séjours à destination des séniors et poursuite des animations séniors en perte d'autonomie
- Le budget du portage de repas est revu à la hausse en dépenses car les prix ont augmenté suite à la mise en place du marché depuis mi-décembre avec le nouveau prestataire Ansamble.
- Le projet de mandat sur la mobilité va se poursuivre en 2025 avec l'association ANADOM (28 750 €) pour un déploiement sur les 4 quartiers de la ville
- Une augmentation pour l'organisation des après-midi cabaret (+ 9 000 €) suite à une hausse des frais de transports et des prestations de traiteur et de service.
- Le budget pour les honoraires du psychologue est supprimé car le service seniors collabore avec la maison des aidants et il n'y a donc plus de coût direct pour le CCAS.

CLIC



**+22.75 % en dépenses
et en recettes**

Pour rappel, Le budget du CLIC est intégré au budget principal du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2021.

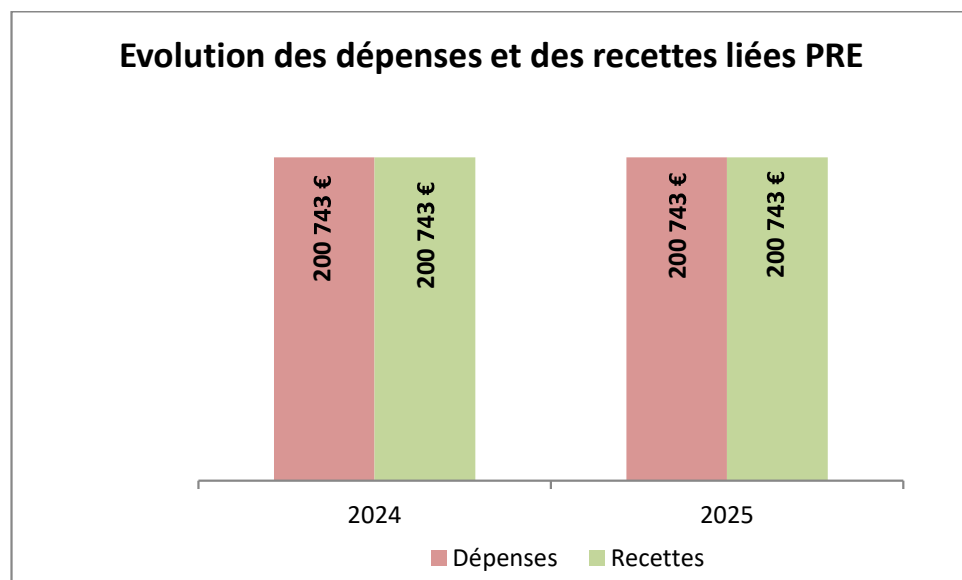
La prévision pour la masse salariale 2025 est en hausse puisque l'effectif est dorénavant fixé à 3 ETP de travailleur social.

Pour les recettes, les financeurs sont les suivants :

- Ville de Saint-Herblain : 132 238 € (+ 39.53 %)
- Nantes Métropole (chargé de la coordination des 8 CLIC métropolitains) : 85 837 €
- CARSAT : 9 000 €
- Evaluations CARSAT : 20 000 €
- Participation Indre : 8 000 €

Soit au total 255 075 € de co-financement pour le CLIC.

Programme de Réussite Educative



Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans, scolarisés dans une école en Réseau d'Education Prioritaire et/ou résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur

développement harmonieux. Des interventions, accompagnements et actions ciblées sont proposées à ces enfants et jeunes visant à favoriser leur réussite éducative au regard des problématiques individuelles identifiées.

Concernant les orientations pour 2025, il est prévu :

- Un projet lié à la mission santé afin d'assurer les prises en charge d'enfants en parcours santé et la poursuite du travail de mise en réseau avec des professionnels de la santé ;
- Une réflexion sur le règlement intérieur du PRE pour répondre au plus près des besoins des familles ;
- Une meilleure articulation du PRE avec la cité éducative conformément à la circulaire quartier 2030 ;
- Un renforcement du PRE dans le cadre du nouveau Projet Educatif de Territoire ;
- La formation des équipes du PRE : aux violences sexistes et sexuelles, aux enjeux de la santé mentale, la question de l'accompagnement des familles et la place de chacun (professionnel et parent) dans la relation éducative de l'enfant ;
- Participation aux temps forts pour les 20 ans des PRE au niveau national

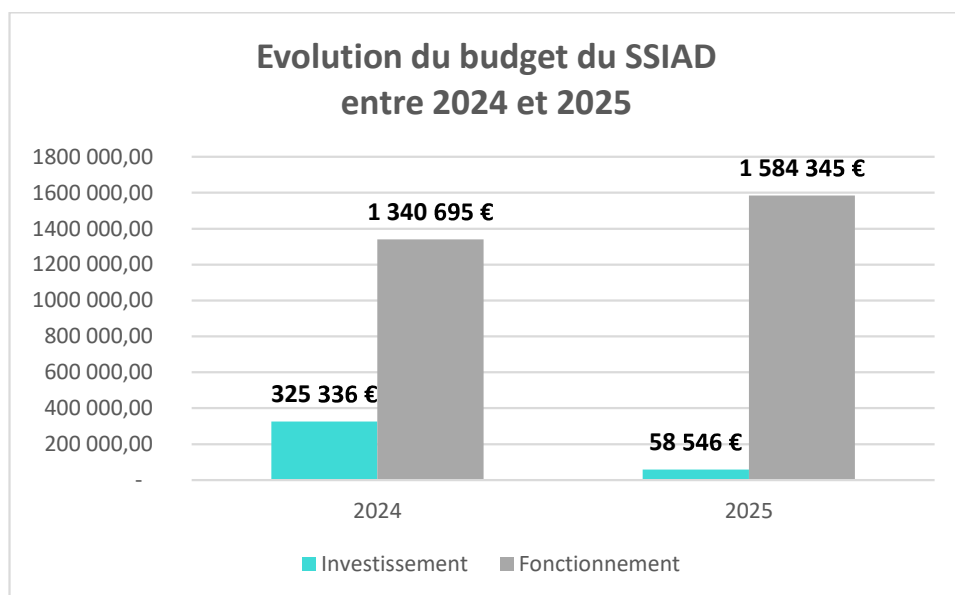
Concernant les recettes, il est à noter que ce dispositif bénéficie d'une subvention de l'Etat à hauteur de 128 000€, de la CAF à hauteur de 15 000€ ; 500€ de participation des familles et 57 243 € de subvention communale.

BUDGET ANNEXE – SSIAD

La capacité d'accueil du Service de soutien infirmiers à domicile (SSIAD) porté par le CCAS de Saint-Herblain est de 85 places suite à l'extension d'autorisation par l'ARS.

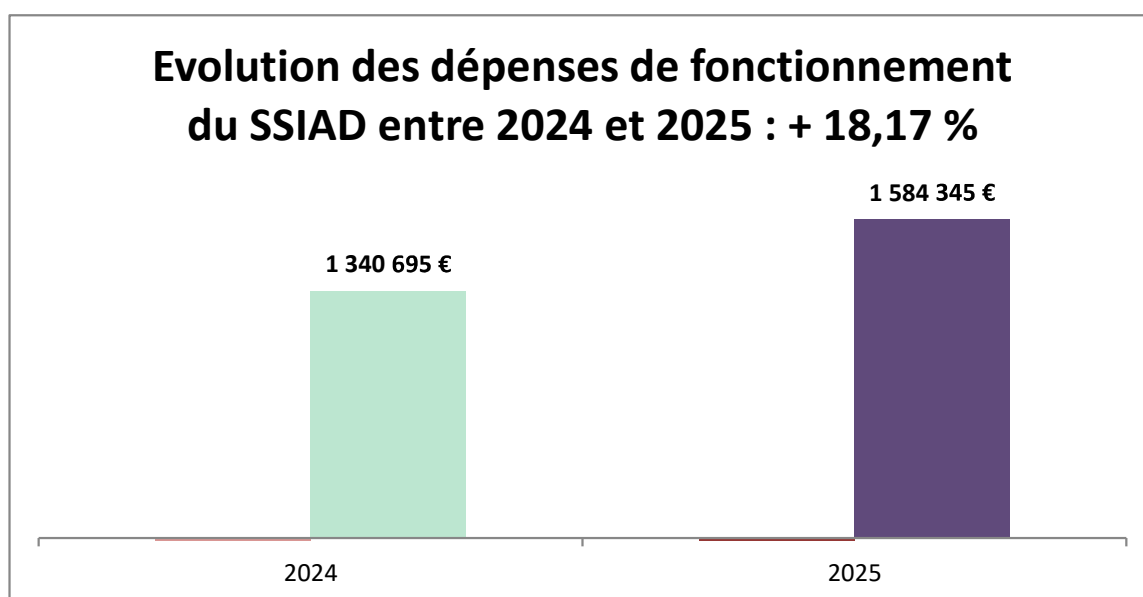
Le Service de soutien infirmiers à domicile (SSIAD) est autorisé par l'Agence Régionale de Santé à délivrer, sur prescription médicale, des soins infirmiers au domicile des personnes âgées de plus de soixante ans en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, des personnes dépendantes ou malades. Les soins techniques ou de base et relationnels (aide à la toilette, à l'habillage, au transfert et à la mobilisation) sont assurés par des aides-soignantes encadrés par des infirmiers.

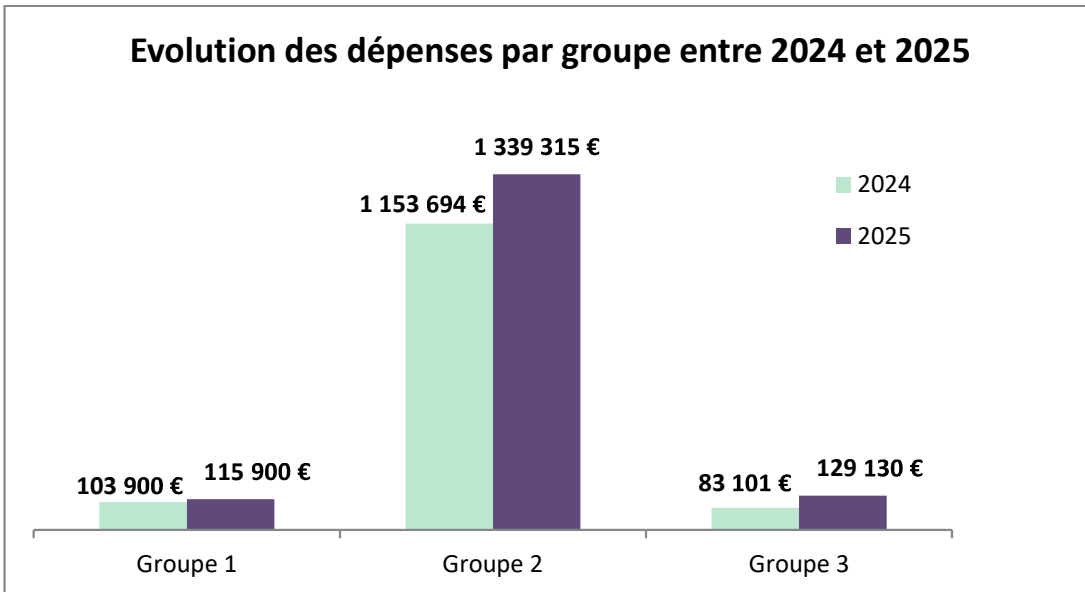
Pour 2025, le SSIAD va poursuivre ses interventions auprès des seniors pris en charge, et ce dans un contexte de recrutement toujours en tension sur le métier d'aide-soignant.



Pour la section d'Investissement, la forte diminution en 2025 s'explique par l'acquisition des 12 véhicules en 2024 qui ont été financés par une subvention exceptionnelle de la ville de Saint-Herblain. Le montant inscrit pour 2025 (58 546 €) correspond essentiellement à la prise en compte des amortissements de véhicules acquis et mis en affectation en 2024.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles se répartissent comme suit :



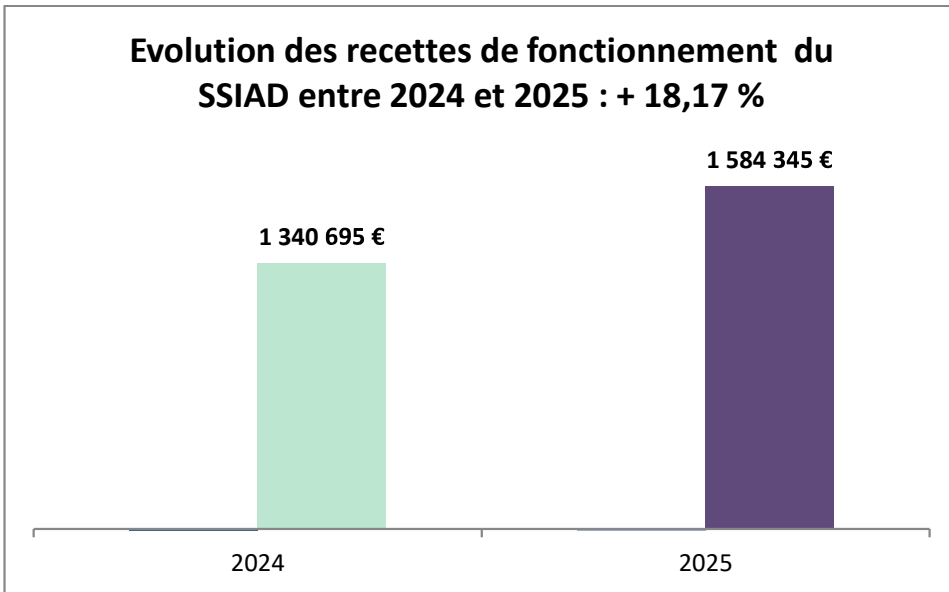


Les établissements médico-sociaux relèvent de la nomenclature comptable M22 et se présentent par groupe contrairement à la M57 présentée par chapitre.

Le groupe 1 concerne les charges à caractère général (frais de carburants, fournitures médicales, frais de télécommunications, soins infirmiers...) et les prévisions 2025 sont en hausse de 12 000 € (+11.55 %) en raison de l'augmentation des soins infirmiers.

Le groupe 2 concerne les charges de personnel (23.05 ETP) et les prévisions 2025 sont en augmentation par rapport à 2024 de 185 621 € (+16.09%) suite à la création de postes en lien avec l'extension de places, la GVT ainsi que les avantages sociaux.

Le groupe 3 concerne les charges afférentes à la structure (locations immobilières, locations de véhicules, assurance transport, entretien et réparation sur biens mobiliers...) et il est prévu une hausse de 46 029 € (+ 55.39 %) par rapport à 2024. En effet l'acquisition des véhicules en 2024 engendre des amortissements pour l'année 2025 à hauteur de 58 535.45 €. Il est à noter également la suppression de la dépense liée à la location des véhicules. Une étude juridique va être menée en 2025 pour accompagner le SSIAD dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile.

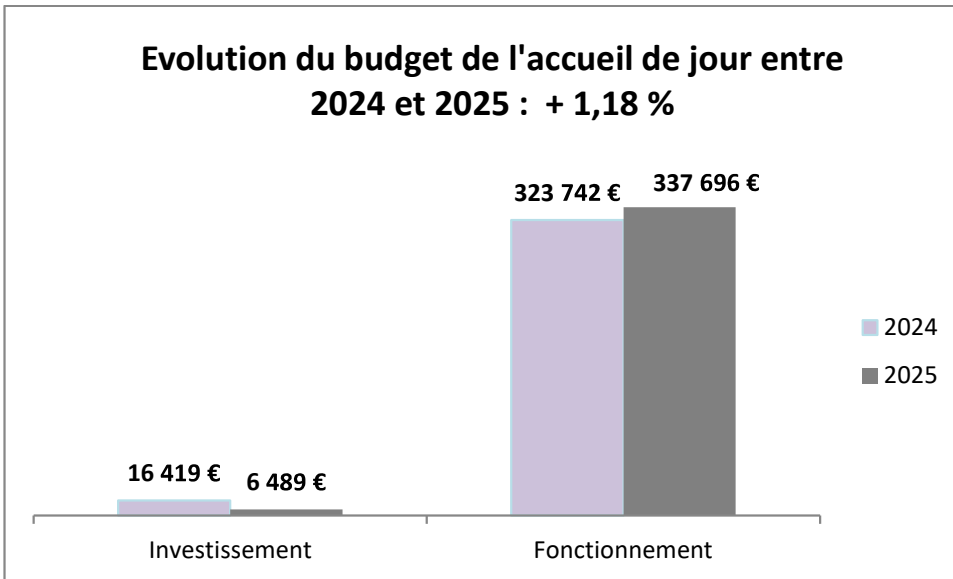


Pour rappel, le seul financeur est l'ARS sur ce budget annexe et pour 2025, il subventionnera le SSIAD dans le cadre de ses dépenses supplémentaires liées notamment à l'augmentation de la masse salariale.

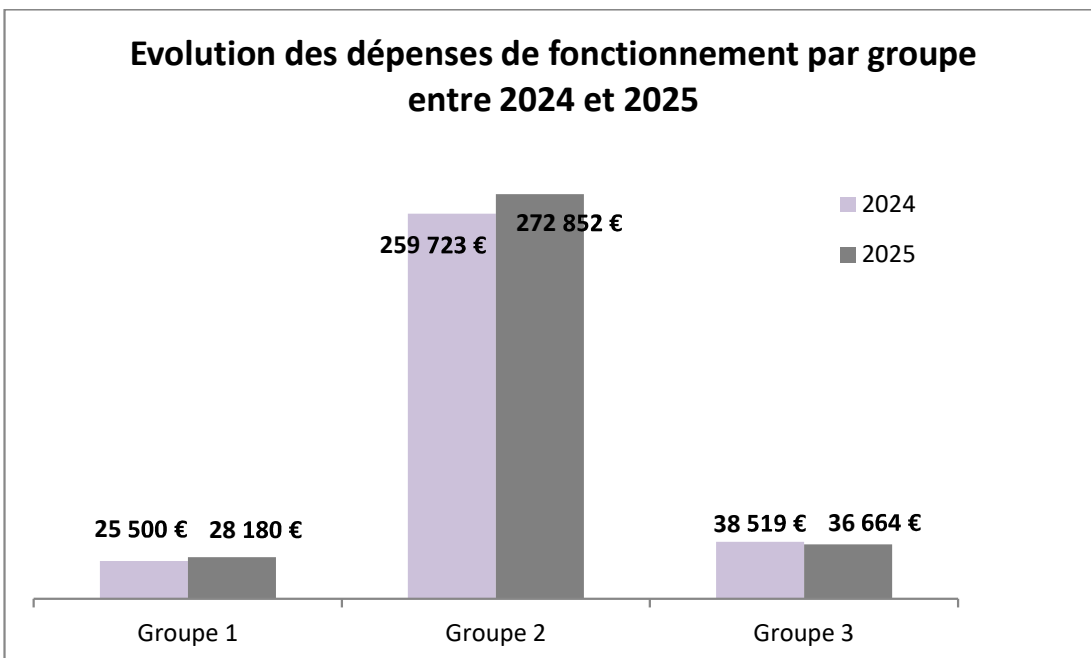
BUDGET ANNEXE - ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour porté par le CCAS est autorisé par l'Agence Régionale de Santé et le Département pour une capacité de 12 places.

Il accueille à la journée ou la demi-journée des personnes de 60 ans et plus présentant une perte d'autonomie fonctionnelle liée à une maladie chronique, invalidante (Alzheimer, Parkinson....) et pour qui le maintien à domicile est encore possible. Il vise à maintenir une vie sociale, à préserver les capacités et l'autonomie des personnes accueillies et à assurer un temps de répit et de soutien aux aidants familiaux de ces personnes.



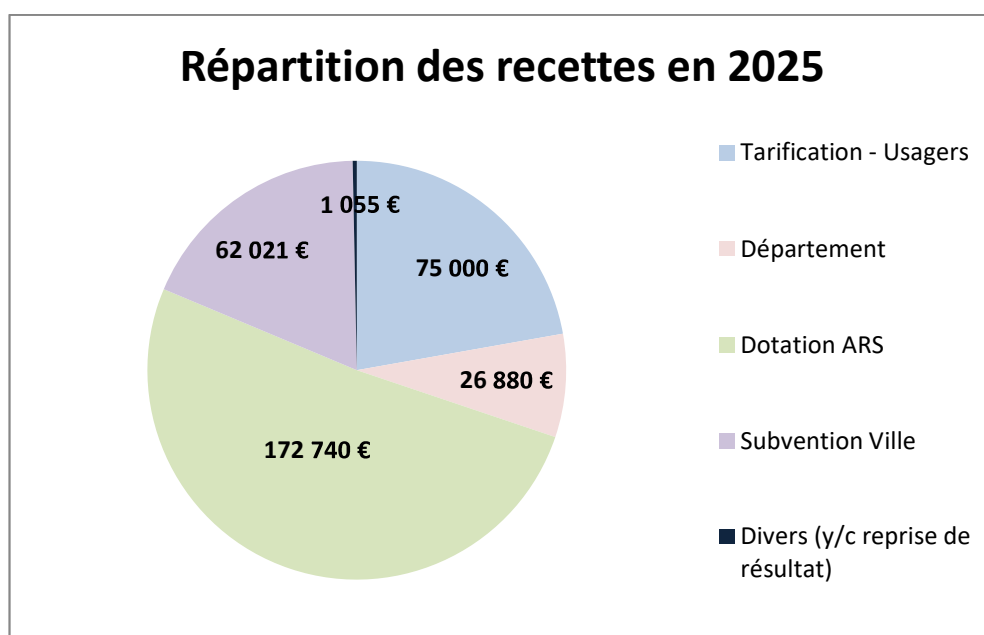
Concernant les investissements, l'acquisition d'un logiciel et de matériels informatiques ont été effectués en 2024 et les besoins sont moindres en 2025 puisque les frais d'équipements liés au déménagement seront pris en charge par la Ville de Saint-Herblain.



Le groupe 1 *concerne les charges à caractère général* (frais de carburants, fournitures, frais de télécommunications...) et les prévisions 2025 sont à la hausse (+ 2 680 € soit +10.51%) du fait de l'augmentation des fluides et des tarifs appliqués par le nouveau prestataire Ansamble dans le cadre du nouveau marché pour la fourniture des repas notifié mi-décembre 2024.

Le groupe 2 *concerne les charges de personnel*. Ce budget est en augmentation de 13 129 € par rapport à 2024 (+5.06%). La masse salariale (4.42 ETP) augmente en 2025 afin de pallier aux absences des agents permanents par des fluctuants et prend en compte les nouveaux avantages sociaux.

Le groupe 3 *concerne les charges afférentes à la structure* (locations immobilières, assurance transport, entretien et réparation sur biens mobiliers...). La diminution de 1 855 € soit - 4.82 % par rapport à 2024 porte essentiellement sur la réévaluation de la part concernant le remboursement de la taxe foncière par rapport aux m².



Ce service bénéficie de subventions de l'Agence Régionale de Santé, du Département de Loire Atlantique, de la Ville de Saint-Herblain et des participations des usagers.

Pour rappel, l'ARS est le principal financeur du budget de l'Accueil de jour.

Focus sur les dépenses de personnel 2025

CCAS BUDGET PRINCIPAL

STRUCTURE DES EFFECTIFS PHYSIQUES (01/01)

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois permanents	34	33
Catégorie A	44,1%	45,5%
Catégorie B	11,8%	12,1%
Catégorie C	44,1%	42,4%

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois non permanents	2	2
Total	2	2

REMUNERATION (permanents et non permanents)

	Estimation 2024	BP 2025
Traitement indiciaire	929 385,66 €	1 038 016,38 €
Régimes indemnitaires	245 825,69 €	259 791,33 €
NBI	9 479,55 €	14 478,11 €
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 €
Heures complémentaires	0,00 €	0,00 €
Brut non chargé	1 184 690,90 €	1 312 285,82 €
Avantages en nature	- €	0 €
Masse salariale	1 184 690,90 €	1 312 285,82 €

SSIAD

STRUCTURE DES EFFECTIFS PHYSIQUES (01/01)

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois permanents	22	22
Catégorie A	9,1%	9,1%
Catégorie B	77,3%	77,3%
Catégorie C	13,6%	13,6%

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois non permanents	2	1
Total	2	1

REMUNERATION (permanents et non permanents)

	Estimation 2024	BP 2025
Traitement indiciaire	597 749,24 €	666 769,13 €
Régimes indemnitaires	151 695,35 €	166 544,97 €
NBI	0,00 €	0,00 €
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 €
Heures complémentaires	629,85 €	2 030,83 €
Brut non chargé	750 074,44 €	835 344,93 €

Avantages en nature	- €	0 €
---------------------	-----	-----

Masse salariale	1 041 276 €	1 209 576 €
-----------------	-------------	-------------

ACCUEIL DE JOUR

STRUCTURE DES EFFECTIFS PHYSIQUES (01/01)

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois permanents	3	3
Catégorie A	0,0%	0,0%
Catégorie B	66,7%	66,7%
Catégorie C	33,3%	33,3%

	Estimation 2024	BP 2025
Emplois non permanents	0	0
Total	0	0

REMUNERATION (permanents et non permanents)

	Estimation 2024	BP 2025
Traitement indiciaire	114 641,60 €	119 274,81 €
Régimes indemnitaires	26 314,04 €	26 171,81 €
NBI	0,00 €	0,00 €
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 €
Heures complémentaires	82,62 €	0,00 €
Brut non chargé	141 038,26 €	145 446,62 €
Avantages en nature	- €	0 €
Masse salariale	204 838 €	201 709 €